

## **Le tourisme peut-il encore être social ?**

Luc Greffier, Chargé de Mission « Tourisme Social » Cemea

En France, la notion de tourisme social est apparue au milieu du XX<sup>e</sup> siècle dans un contexte de plein emploi et dans un environnement culturel dominé par une relative sédentarité des classes populaires. Des militants inventifs, considérant les temps libérés des contraintes du travail comme des vecteurs de développement social et culturel à ne pas laisser seulement aux nantis, se sont engagés dans des expérimentations visant à faciliter l'accès aux loisirs et aux vacances pour tous. Aujourd'hui, alors que le libéralisme économique précarise une part de plus en plus grande de la population, que celle-ci a développé une véritable méta culture partagée du modèle vacanciers, que les systèmes spécifiques de mutualisation ou redistribution se réduisent à minima, que les modes d'intervention sociale mettent en avant l'initiative individuelle au détriment de l'action collective, nous posons ici la question de la pertinence du projet historique du tourisme social fondé sur des valeurs qui ne semblent plus faire sens dans la société contemporaine. Mutation nécessaire ou disparition annoncée des opérateurs, accentuation de la fracture entre ceux qui peuvent accéder aux loisirs et aux vacances et ceux qui ne font qu'en recevoir les cartes postales médiatisées, la réactualisation et recontextualisation de politiques sociales en faveur des temps libres représentent des enjeux pour tous : nos capacités d'agir et nos libertés d'usage de ces temps sociaux rudement conquis en dépendent.

Les activités touristiques, souvent critiquées<sup>1</sup> bien que très largement pratiquées, apparaissent du point de vue des problématiques sociales comme un objet secondaire, réservés aux nantis qui, en plus d'avoir la chance de travailler, se permettraient de faire des choix immatériels et coûteux de départs. Ces choix, affirmés dans un contexte sociétal largement dominé par les

---

<sup>1</sup> Pour Marc Augé (1997) le tourisme est la forme achevée de la guerre, pour Pierre Sansot (1998) le tourisme participe de la fébrilité de notre société, pour Pierre Aisner (1983), le tourisme défigure, colonise, détruit, folklorise, larbinise, corrompt...

artéfacts, sont considérés par certains comme un luxe inouï. Pourtant les pratiques vacancières, construites peu à peu sur des temps libérés acquis lors de luttes sociales et de combats politiques, peuvent être considérés comme des *espaces - temps* fondamentaux, propices à l'épanouissement et au développement des individus. C'est en toute conscience de ces enjeux, que se sont engagés (dès le Front Populaire et après la Libération) des opérateurs identifiés dans le champ du tourisme social. 70 ans après les premières lois concernant les congés payés, après une période de démocratisation, de développement et de diffusion des pratiques touristiques, il nous semblait nécessaire aujourd'hui de présenter quelques points de repères sur l'actualité et la réalité du tourisme social.

Après un premier paragraphe définitionnel permettant d'éclairer les notions de tourisme et de tourisme social, nous tenterons en suivant de présenter les acteurs historiques majeurs de ce champ particulier. Nous évoquerons ensuite les nouvelles pratiques que l'on peut associer au tourisme social et solidaire, avant, pour conclure cet article, d'interroger les réalités sociétales et les enjeux contemporains.

## **1/ Avons-nous les mots pour parler du tourisme social ?**

Le tourisme, défini par l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) comme l'ensemble « des activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs »,<sup>2</sup> est à l'échelon mondial, l'un des tout premiers secteurs économiques. Que ce soit pour des motifs d'affaire, de santé, de visite à des parents ou amis, de pèlerinage, de sortie scolaire, de détente ou de loisir, de nombreuses pratiques sont aujourd'hui réunies sous l'appellation de tourisme. Pourtant, pour la plupart d'entre-nous, la notion fait référence à la liberté et au rêve ; à ce titre, elle est souvent associée à la notion de vacances, définies par les organismes internationaux comme des activités touristiques d'une durée supérieure à trois nuits et pouvant s'entendre comme un temps social de loisir prolongé. Ces pratiques vacancières étaient en 2005 partagées effectivement par 65,9% des français de plus de 15 ans et représentaient à l'échelle nationale plus de 81 millions de séjours d'une durée moyenne de 9,6 jours (soit environ 778 millions de nuitées)<sup>3</sup>.

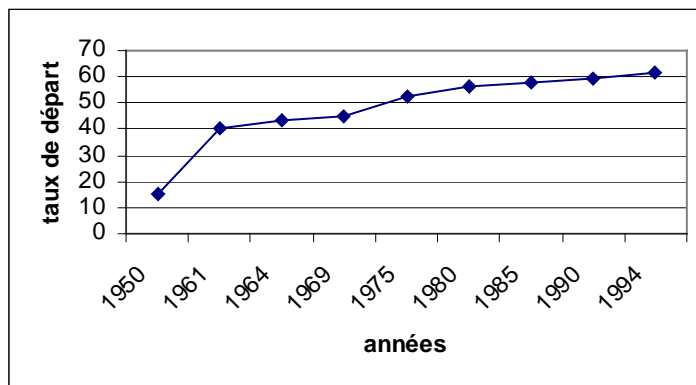
Le phénomène, que l'on peut aujourd'hui qualifier de massif, est pourtant relativement récent. Il a émergé à la fin du XIX<sup>ième</sup> siècle, pour ensuite se diffuser spatialement et socialement au

---

<sup>2</sup> Source Organisation Mondiale du Tourisme OMT.

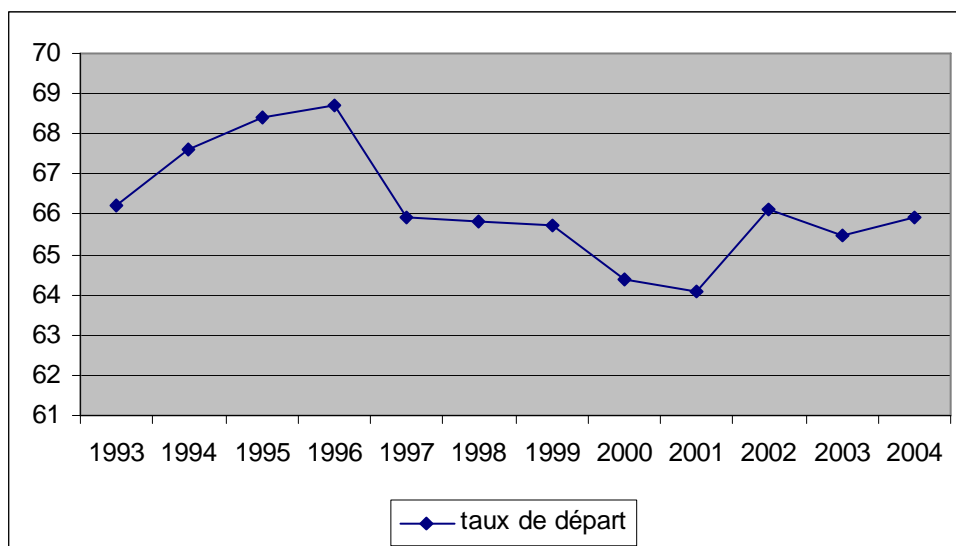
<sup>3</sup> Source direction du tourisme / TN Sofres 2005.

cours de la seconde moitié du XX<sup>ième</sup> siècle. Cette évolution se traduit par un fort développement des taux de départ en vacances au cours de la période 1950-1994 : le taux de départ régulier en vacances, évalué aux alentours de 15% en 1950, est passé à 40% en 1961 pour atteindre 62% en 1994<sup>4</sup>.



**Evolution du taux de départ en vacances de l'ensemble de la population française, pour des séjours de 4 nuits ou plus, pour des raisons personnelles, source INSEE (1964-1994)**

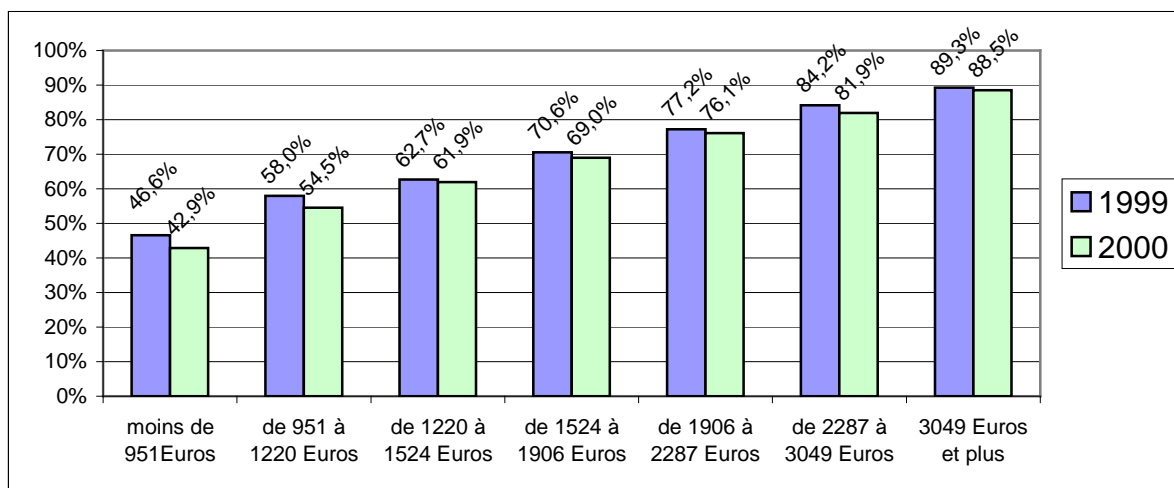
Après cette phase de croissance et d'acculturation aux divers usages vacanciers, on peut voir apparaître une période de stabilisation et même de diminution des taux de départ en vacances des Français, comme « *si les évolutions des modes de vie offraient d'autres possibilités de loisirs non liées à la nécessité du voyage* » (Viard, 2002).



**Evolution du taux de départ en vacances des français de plus de 15 ans, pour des séjours de 4 nuits et plus, pour des raisons personnelles, source DT / TN SOFRES (1993-2004)**

<sup>4</sup> Fin de la série statistique concernant l'ensemble de la population française dont les déplacements touristiques comportent quatre nuits et plus en dehors du domicile principal.

Pour certains, le seuil de 35% à 40% de *non-partant* semblerait incompressible car lié à la conjonction de deux phénomènes : celui du *non-départ* volontaire de personnes qui font le choix d'autres pratiques (environ 10%), et celui de l'exclusion des vacances pour des raisons souvent économiques, parfois professionnelles, familiales ou de santé<sup>5</sup> (environ 25%).



Taux de départ en fonction des revenus du foyer, direction du tourisme, n°78 (2002)

C'est dans ce champ constitué par l'ensemble des pratiques vacancières que l'on peut situer un secteur particulier, celui du tourisme social. La qualification du terme tourisme par l'adjectif social<sup>6</sup> complexifie l'analyse de l'objet touristique du fait de la polysémie du terme « social » pour lequel plusieurs acceptions, complémentaires ou contradictoires, peuvent être retenues :

- La première pourrait définir l'ensemble des dispositifs et politiques qui servent à compenser et réparer des « injustices sociales ». Ce sens, relatif au progrès et à l'amélioration des conditions de vie, est le sens qui est mis en avant lorsque l'on parle d'aides au départ (aides que l'on peut regrouper selon deux domaines : les aides octroyées au titre des investissements et celles attribuées aux personnes) ;
- La seconde concerne les mécanismes dont la structure fait référence aux relations qu'entretiennent les individus et leur famille avec le monde du travail. Cette définition s'appuie sur la présence d'institutions comme les comités d'entreprise et sur l'existence de

<sup>5</sup> « Chaque année quatre Français sur dix ne partent pas en vacances », *INSEE première* n°734, août 2000.

<sup>6</sup> Notons ici que si l'on parle de « tourisme social » l'appellation « vacances sociales » est quant à elle rarement utilisée.

prélèvements sociaux destinées à l'activité touristique. Cependant elle exclut du champ du tourisme social toute personne sans emploi ou en recherche, ce qui n'est pas aujourd'hui sans poser quelques problèmes ;

- La troisième est fondée sur le statut des opérateurs (qui doivent appartenir au secteur de l'économie sociale et solidaire telles les associations, mutuelles, coopératives, organisations syndicales...) <sup>7</sup> dont la particularité fondamentale est de fonctionner selon un modèle démocratique. L'activité mise en œuvre ici ne s'oppose pas tant au secteur marchand, puisque les opérateurs susnommés sont bien engagés dans des activités marchandes, mais s'oppose dans les faits au modèle capitaliste ;

- La quatrième précise l'approche précédente en dépassant la seule définition statutaire des opérateurs pour retenir leurs motivations à poursuivre un projet d'intérêt général recherchant l'accessibilité des plus défavorisés ou du plus grand nombre, aux loisirs touristiques ;

- Enfin, une cinquième lecture peut être faite. Elle considère le social comme ce qui concerne la vie en société des femmes et des hommes et pose la question du vivre ensemble dans un espace respectueux des hommes et des territoires. Cette approche qui fait référence à la fois à la façon dont une société intègre les individus et la manière de ceux-ci à y répondre est aujourd'hui troublée par l'interpénétration des questions économiques, politiques et sociales qui se traduit par une forme d'oubli de l'importance du donné social et collectif chez les individus.

Après cette première approche sémantique qui laisse entrevoir des postures opérationnelles divergentes, nous pouvons pour compléter la définition de l'objet étudié, faire un détour officiel par le Bureau International du Tourisme Social (BITS). Celui-ci entend par tourisme social « *l'ensemble des rapports et des phénomènes résultant de la participation au tourisme et en particulier de la participation des couches sociales aux revenus modestes. Cette participation est rendue possible, ou facilitée, par des mesures d'un caractère social bien défini* » <sup>8</sup>. Cette définition statutaire est le résultat d'une évolution du BITS que l'on peut identifier à partir de la lecture des deux principaux textes fondateurs du Bureau : la charte de Vienne et la déclaration de Montréal.

---

<sup>7</sup> Les différentes notions du tourisme social : l'évolution de l'offre et de la demande, Commission des Communautés Européennes, direction générale XXIII, Unité Tourisme, Luxembourg, 1993, 98p.

<sup>8</sup> Article 3 des statuts du Bureau International du Tourisme Social.

En 1972, la charte de Vienne présentait le tourisme comme un fait social fondamental et demandait aux opérateurs de développer leurs engagements pour que le tourisme soit un moyen d'épanouissement et de maturation humaine accessible à tous. A ce titre, on peut dire que les acteurs de l'époque revendiquaient la fonction socio-éducative du secteur, certains ambitionnant même une fonction sociopolitique. Dans ce contexte, la fonction d'animation touristique était chargée d'une mission proche de celle défendue par les mouvements d'éducation populaire motivés par une finalité de transformation sociale.

La crise économique de la fin des années soixante-dix, l'évolution de la demande touristique en partie liée à un phénomène d'acculturation au modèle consumériste dominant, l'internationalisation des pratiques vacancières, se traduisent en 1996 par la formulation d'un nouveau cadre de référence : la déclaration de Montréal. Celle-ci défend dans son article 13 « *l'exigence de qualité de toute gestion touristique* » et met en avant les préoccupations environnementales dans une logique qui tend à concilier « *développement touristique, protection de l'environnement, et respect des populations locales* ». Cette déclaration est également l'occasion d'une prise de distance par rapport à une approche trop juridique qui identifierait le tourisme social seulement à partir du statut des opérateurs : « *toute entreprise de tourisme (association, coopérative, mutuelle, fondation, fédération, entreprise à caractère non-profit, société...) dont l'acte fondateur ou l'objectif principal indique clairement poursuivre un projet d'intérêt général et rechercher l'accessibilité du plus grand nombre aux loisirs touristiques – se démarquant ainsi de la recherche du seul profit maximal – peut revendiquer son appartenance au tourisme social* ».

## **2/ Quels sont les acteurs impliqués dans le tourisme social ?**

La nature des activités réalisées par les acteurs du tourisme social permet de définir deux catégories d'opérateurs selon qu'ils produisent ou non des prestations touristiques. Ainsi, les organismes gestionnaires d'installations touristiques (qu'ils soient ou non propriétaires), les organismes commercialisant des produits touristiques (qu'ils soient ou non élaborés par eux-mêmes) font partie des *opérateurs directs* du tourisme social. Les organismes qui représentent les travailleurs dans les organes de directions des « opérateurs directs », les organismes dont l'activité exclusive est la gestion de régimes de prélèvements obligatoires, ainsi que les

fédérations nationales regroupant des organismes opérateurs directs font partie des *opérateurs indirects* du tourisme social.

### *Les opérateurs directs de l'économie sociale*

Le tourisme social a pris son essor en France au lendemain de la seconde guerre mondiale en appuyant son développement sur la maîtrise du patrimoine immobilier considéré alors comme un élément structurant fondamental (Leroy, 1991). La propriété des moyens de production (les hébergements touristiques) devait permettre la maîtrise des objectifs économiques et sociaux des opérateurs engagés dans la démocratisation des pratiques touristiques. Quantifier le nombre d'établissements ou de lits du tourisme social est aujourd'hui une épreuve difficile tant les opérateurs et les équipements sont disparates et nombreux : les chiffres tentant de dénombrer les capacités d'accueil sont multiples et oscillent en fonction des documents de référence entre 500 000 et 800 000 lits, parfois même 900 000 lits comme l'annonce Jean Froidure (1997).

Cette capacité d'hébergement s'intègre dans l'offre d'hébergement touristique nationale qui représente plus de 17 millions de lits tous secteurs confondus. Fait paradoxal dans un univers touristique mis en scène par quelques grands « tours opérateurs », cette offre est dominée par les résidences secondaires qui représentent à elles seules 69% des lits.

L'offre produite spécifiquement par les opérateurs directs du tourisme social (900 000 lits) peut être segmentée en fonction de son accessibilité en repérant *l'offre banalisée* créée par les associations de tourisme avec l'aide des fonds publics ou sociaux, accessible à tout public et *l'offre à accès réservé* développée par les comités d'entreprise et structures assimilées dont l'accès reste limité à l'usage des mandants des organisations gestionnaires. Deux formes de tourisme social peuvent ainsi se dessiner, le *tourisme social associatif* et le *tourisme social corporatiste*. Dans les deux cas, il s'agit bien d'installations qui ont le plus souvent vu le jour grâce à des systèmes d'investissement (aides à la pierre ou mutualisation de fonds sociaux) qui caractérisent les structures du tourisme social.

	Nombre de lits	Taux tous secteurs confondus	Taux hors auto-organisée
Offre "auto-organisée" (résidences secondaires...)	12 022 500	69,00%	-

Offre "marchande"	4 500 000	25,82%	83,33%
Offre "du tourisme social"	900 000	5,16%	16,67%
Offre touristique totale hors "auto-organisée"	5 400 000	30,99%	100,00%
Offre touristique totale	17 422 500	100,00%	-

**Répartition de l'offre d'hébergement touristique en France, Compilation des sources Direction du Tourisme chiffres clés du tourisme 2005 et Froidure (1999)**

L'offre banalisée produite par le secteur du tourisme social associatif, environ 800 000 lits (Froidure, 1997) peut être segmentée en trois types d'équipements discriminés en fonction du public qu'ils accueillent (familles, jeunes, enfants) ou de leurs activités (centres sportifs, centres de santé...). Selon ce même auteur, le potentiel national se répartirait en :

- 260 000 lits d'hébergements familiaux et villages de vacances, maisons familiales de vacances et gîtes familiaux ;
- 240 000 lits en centres de vacances pour les jeunes ;
- 300 000 lits (équivalent) en terrains de camping caravaning.

Une partie (240 000 lits) de cette offre d'hébergement de vacances est gérée par des opérateurs affiliés à l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air (UNAT)<sup>9</sup>, qui revendique une fonction de « tête de réseau » pour le secteur. En 2003, cette union rassemblait au niveau national 1347 équipements qui avaient accueilli plus de 5,3 millions de personnes (37,1 millions de journées vacances) pour un chiffre d'affaires estimé à environ 1,3 milliards d'€uros.

Les données statistiques fournies par l'UNAT révèlent depuis 1995 une tendance à la baisse de la fréquentation des établissements gérés par les membres de l'union, tant en nombre de journées vacances réalisées (d'environ 40 vers 37 millions, soit moins 7% ) qu'en nombre de personnes accueillies (de 6 vers 5,3 millions, soit moins 10,7%) et une croissance du nombre de personnes aidées parmi celles accueillies (de 830 000 soit 14% de la population accueillie en 1995, vers plus de 1 million soit 19% de cette même population en 2003).

---

<sup>9</sup> Fondée en 1920 à l'initiative de l'Automobile club de France, du Club Alpin Français et du Touring-Club de France, l'UNAT a tout d'abord été en charge du service des examens du permis de conduire avant de s'engager à partir des années cinquante dans l'accompagnement des mesures en faveur du tourisme populaire.



	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
nb. d'organisations nationales	48	.	52	55	.	58	60	58	57	57
nb. d'équipements	1546	1798	1796	1790	.	1772	1458	1456	1141	1347
nb. de lits	242075	242718	242144	241050	.	238860	220878	222264	220041	240320
nb. de journées vacances (en milliers)	37139	39960	38588	38423	.	39191	39596	38804	37834	37077
nb. de personnes accueillies (en milliers)	4812	6036	5766	5692	.	5748	5753	5638	5497	5387
nb. de personnes accueillies ayant reçu une aide (en milliers)	830	870	840	.	.	950	959	1007	982	1001
ratio personnes aidées / personnes accueillies	0,17	0,14	0,15	.	.	0,17	0,17	0,18	0,18	0,19

**Tableau de suivi des données concernant les associations relevant de l'Unat, source Unat et mémento du tourisme 2004.**

L'offre touristique non-banal�sée produite par le secteur corporatif (essentiellement reprsésenté par 23 000 comités d'entreprise, auxquels sont assimilées des structures dont la clientèle est limitée à un système d'appartenance spécifique mutuelles, caisse des œuvres sociales...) représente selon Jean Froidure (1997) un peu moins de 100 000 lits. Cette capacité d'accueil ne reflète qu'une partie des activités de ce secteur puisqu'il sollicite très régulièrement des prestataires dont ceux identifiés précédemment. L'histoire singulière de ces opérateurs peut être visitée en quatre périodes distinctes :

- de leur création (après guerre) jusqu'au milieu des années 80, les activités touristiques des comités d'entreprises sont marquées par des investissements lourds permettant l'acquisition d'hébergements collectifs. Ces investissements s'inscrivent autant dans une logique de requalification de « friches » (châteaux, propriétés bourgeoises, sites industriels...) que dans des logiques de construction ex-nihilo ;
- la période de 1985 à 1990 se traduit par un net recul de ces investissements et par un repositionnement pour accompagner une évolution plus individualiste de la demande. Les catalogues faisant la promotion de destinations touristiques produites par des tiers (y compris du secteur marchand) se multiplient en réponse à un désir de vacances banalisées, la valorisation des chèques vacances prend le relais de la gestion directe d'équipements ;
- la période des années 90 est marquée par une reprise des investissements limités essentiellement à des opérations d'hébergement diffus de type *appartements locatifs* ;
- la période actuelle révèle une volonté (annoncée) de rapprochement entre les associations de tourisme et les syndicats concrétisé par la signature en 2001 d'une déclaration commune entre l'UNAT et cinq grandes centrales syndicales (CFDT, CFE-CGC, CFTC,

CGT, CGT-FO). Cette déclaration qui exprime « *la volonté des signataires de concourir au développement de l'accès aux vacances pour tous* » a pour objectif de permettre, « *par le développement des partenariats et la mise en commun des moyens dont ils disposent* », d'éviter la fermeture pure et simple de certains établissements gérés par les opérateurs du tourisme social.

Aujourd'hui l'offre de vacances proposée aux salariés des entreprises concernées s'inscrit dans un contexte où les dotations attribuées aux comités d'entreprise ont tendance à stagner voire à diminuer du fait de la diminution quasi générale des masses salariales, alors que les demandes des salariés (qui sont de plus en plus exigeants en termes de qualité d'hébergement et de service) s'orientent vers des pratiques banalisées au détriment des équipements collectifs.

### ***Les Collectivités Territoriales***

Même si elles sont souvent oubliées lorsque l'on évoque le tourisme social, les collectivités locales ne jouent pas moins un rôle important dans ce secteur. S'appuyant sur une conception historique française du service public<sup>10</sup>, nombreuses d'entre-elles tentent de faciliter, par leurs interventions directes ou indirectes, l'accès aux vacances et aux loisirs pour le plus grand nombre. C'est ainsi que l'on peut dire que « *la coopération entre les collectivités locales et les opérateurs du tourisme social a été la base même de la démarche de création de la plupart des villages de vacances et de gîtes familiaux* » (Lanquar et Raynouard, 1995). Cette forme de coopération se traduit par une sorte de contrat social qui engage les opérateurs du tourisme social à garantir un niveau de qualité de leurs prestations correspondant non seulement aux exigences du marché et à leur mission sociale, mais également au niveau des investissements consentis et des orientations définies par les collectivités locales partenaires.

Il ne s'agit pas ici de développer une analyse des rapports et des engagements de l'ensemble de ces institutions au regard du tourisme social mais seulement d'affirmer la multitude d'initiatives qu'elles prennent dans le domaine des vacances que ce soit en accompagnant des opérations de type « *premier départ en vacances* », en assurant la gestion de villages de vacances, de terrains de camping, de gîtes ou d'appartements locatifs, ou encore en collaborant sous forme de partenariat avec des opérateurs du tourisme social.

---

<sup>10</sup> Cette conception s'oppose à une conception anglo-saxonne – public utility – qui trouve ses racines dans la philosophie du droit anglo-saxon de la Common Law. L'objectif de cette dernière est d'établir un équilibre entre les intérêts des usagers qui achètent et utilisent le service et les intérêts des entreprises qui le produisent (cité par Robert Lanquar et Yves Raynouard (1995).

**Témoignage de Monsieur Ahmed Abdelkader, maire de Ceilhes et Rocozels, in Les Etats Généraux du Tourisme Social et Associatif, 1999.**

*« Ma commune, qui compte 300 habitants, est située au nord du département de l'Hérault. Elle a connu le déclin suite à la fermeture des mines de zinc et de plomb dans les années 1960. Heureusement la CCAS de l'EDF-GDF a eu la bonne idée de s'y installer dans les années 1970, ce qui a permis de donner une nouvelle vie à cette commune. Cette installation a permis entre autres, le maintien des commerces locaux, ce qui était crucial puisque nous sommes assez éloignés des villes les plus proches (80 kms de Béziers).*

*La CCAS a relancé notre commune à travers une activité économique, avec des emplois directs (tous les jeunes de notre commune ont travaillé pendant la saison estivale dans le centre de vacances). Nos commerces réalisent presque la moitié de leur chiffre d'affaires annuel en juillet et août. Le village de vacances a donné aussi une certaine notoriété à la commune et à la région. Avec près de 5 millions d'€uros d'investissement à ce jour, nous sommes devenus un pôle touristique majeur de l'arrière pays. Indirectement, nous avons pu nous doter de structures adaptées tel qu'un réseau d'assainissement moderne et équilibré. Nous percevons également des taxes foncières, de séjours et d'ordures ménagères. »*

### ***L'Etat et les politiques sociales du tourisme***

Le tourisme social s'est développé en France dans un contexte historique qui a rapidement conduit les opérateurs à devenir des interlocuteurs de l'Etat. Celui-ci joue en effet un rôle essentiel ne serait-ce que parce qu'il structure, par son pouvoir politique, des espaces et des temporalités permettant le développement des pratiques touristiques. L'interpellation régulière du gouvernement par l'ensemble des professionnels du tourisme, qu'ils soient du secteur de l'économie sociale ou du secteur des entreprises, traduit bien les enjeux liés à la définition de la durée des congés payés et à l'étalement des vacances scolaires, et les conséquences en termes de saisonnalité, d'accessibilité ou de concentrations spatiales.

Alors qu'en 2005 la consommation touristique est évaluée à 105,9 milliards d'€uros (soit 6,8% du PIB), que le tourisme avec un solde positif de 9,8 milliards d'€uros est l'un des premiers postes de la balance commerciale, l'Etat français semble « ennuyé avec cet objet particulier » qu'il ne sait trop où classer dans la nomenclature ministérielle. En effet, depuis les années 60, le tourisme a été rattaché successivement aux ministères des travaux publics, de la qualité de la vie, du temps libre et de la jeunesse et des sports, de l'industrie et enfin de l'équipement. Ainsi, depuis la période du « ministère du temps libre » qui avait pour objectifs de définir un espace d'intervention cohérent autour des pratiques vacancières et de loisirs, le

tourisme a été pris en charge par des administrations plutôt mobilisées par des préoccupations industrielles ou d'aménagement infrastructurels.

**Le tourisme et l'Etat français, chronologie des administrations en charge du tourisme.**

- La première administration du tourisme apparaît en 1910 avec la création d'un Office National du Tourisme à l'initiative d'Alexandre Millerand, ministre des Travaux publics.
- L'Etat va commencer à prendre conscience de l'intérêt de développer l'activité touristique pendant la période de l'entre deux guerres. Le Commissariat Général au Tourisme et le Comité national d'expansion du tourisme et du thermalisme succèdent à l'Office national du Tourisme en 1935. Une première réglementation des professions voit également le jour.
- A la libération, le Commissariat Général du Tourisme est reconstitué, devient Direction Générale du Tourisme en 1952 et rétablit comme Commissariat au Tourisme en 1959.
- Dans les années 60 le tourisme est successivement rattaché aux ministères des Travaux publics et des Transports, de l'Equipement et de l'Aménagement du territoire.
- De 1974 à 1980 le tourisme est rattaché aux ministères de la Qualité de la Vie, de la Culture et de l'Environnement.
- De 1981 à 1983 le tourisme fait partie des compétences allouées par Pierre Mauroy à André Henry, ministre du temps libre, de la jeunesse et des sports et du tourisme.
- De 1984 à 1988 : un secrétaire d'Etat au Tourisme est nommé auprès du ministre de l'Industrie.
- De 1988 à 1993 : un ministre délégué au Tourisme est nommé auprès du ministre de l'Industrie.
- De 1993 à 1995 : le tourisme est rattaché au ministère de l'Equipement, des Transports et du Tourisme.
- Début 1995, un ministre est chargé du Tourisme puis, jusqu'en 1997, il devient ministre délégué chargé du tourisme.
- De 1997 à mai 2002 : une secrétaire d'Etat, Michelle Demessine, est rattachée au ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement, est chargé du tourisme.
- En 2002, Léon Bertrand est nommé ministre délégué au Tourisme rattaché au ministère de l'Equipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer.

Selon une étude menée au cours de l'année 1993 par la Commission des Communautés Européennes sur les douze Etats membres, la France apparaissait comme l'un des pays intervenant le plus en matière de tourisme social. Les variables retenues alors pour valider cette position étaient l'existence : d'un cadre juridique spécifique au tourisme social, d'une administration chargée du tourisme, d'un service spécialement chargée du tourisme social, de transferts sociaux bénéficiant effectivement au tourisme social, d'une intervention directe de l'Etat, d'une intervention budgétaire des pouvoirs locaux inspiré par l'Etat, d'une intervention budgétaire indépendante des pouvoirs locaux, de l'intervention d'organismes para étatiques. Cette étude comparative malheureusement un peu datée, mériterait une réactualisation dans un contexte marqué par l'élargissement de l'Europe d'une part et l'internationalisation des problématiques touristiques, sociales ou non. Sans prétendre entreprendre ce travail ici, nous pouvons rappeler quelques éléments qui engagent toujours l'Etat Français dans le champ du

tourisme social : En premier lieu on peut repérer l'existence d'un cadre juridique spécifique au tourisme social, tant au niveau de la fiscalité (instruction fiscale du 15 septembre 1998) que des systèmes d'agrément des opérateurs (décret du 25 avril 2002), mais aussi l'existence d'une administration chargée du tourisme au sein de laquelle existent un bureau des affaires sociales et des dispositifs spécifiques pour faciliter le départ en vacances pour tous (par exemple la Bourse Solidarité Vacances) et enfin, l'existence d'une coordination spécialement chargée du tourisme social (décret du 26 janvier 2002).

La plupart de ces éléments ont été initiés sous le secrétariat d'Etat au Tourisme de Michelle Demessine (1997 – 2002) qui avait fait alors de « *l'accès de tous aux vacances et aux loisirs l'une des priorités de sa politique en faveur du développement audacieux du tourisme dans notre pays* »<sup>11</sup>. Trois axes principaux d'intervention étaient alors identifiés :

1/ La création dès 1999, dans le cadre de la loi de lutte contre les exclusions, d'un Groupement d'Intérêt Public appelée Bourse Solidarité Vacances (BSV) devait contribuer à faire « *vivre le droit aux vacances pour tous* ».

Années	2000	2001	2002	2003	2004
Montants en millions d'€uros	1,330	1,829	0,642	0,612	0,657

**Budget d'Etat alloué à la Bourse Solidarité Vacances, source direction du tourisme.**

Après une période d'engagement de l'Etat dans ce dispositif, on peut noter que les crédits consacrés au soutien du tourisme social sur le chapitre 44-01 article 21-30 (concernant la Bourse Solidarité Vacances), ont été pratiquement divisé par trois à partir de 2002.

2/ La revalorisation (doublement des crédits) du plan patrimoine en 1998 a accéléré un processus qui a permis en dix ans (1988-1998) d'accompagner la modernisation de plus 100000 lits dans plus de 500 structures. Au total l'Etat s'est engagé durant cette période pour l'équivalent de 50 millions d'€uros générant ainsi un investissement total de 280 millions d'€uros, financé conjointement par les collectivités locales et les fonds propres des associations. Cette politique volontariste a été affirmée par le lancement à partir de l'année 2000 d'un plan de consolidation des équipements du tourisme social (second plan patrimoine) pour un projet global concernant 350 villages de vacances. Cependant, après une période d'engagement effectif, l'existence même de ce plan patrimoine est aujourd'hui mise en péril.

<sup>11</sup> Introduction au document de présentation des Etats généraux du tourisme social et associatif, 6 & 7 mai 1999.

La baisse significative des abondements financiers en 2005 préfigure un projet de loi de finances 2006 pour le ministère délégué au tourisme qui ne comporte en effet pas le moindre financement du plan de consolidation du patrimoine du tourisme social. Pour Jean-Marc Mignon, délégué général de l'UNAT, « *la mobilisation du secteur auprès des élus reste donc tout à fait déterminante pour essayer de faire changer cette situation extrêmement préoccupante et incompréhensible au vu des nombreuses déclarations de principe faites par les pouvoirs publics. Il est en tout cas essentiel qu'une ligne de crédit soit de nouveau abondée pour ce plan, car, dans le cas contraire, cela augurerait bien mal de notre objectif d'obtenir la continuation d'un plan d'aide pour la période 2007-2013* ».

Années	2001	2002	2003	2004	2005
Montants chapitre 66-03 art 30	3,7	4,49	5,976	4,786	2

**Budget d'engagement de l'Etat dans le plan de consolidation des équipements du tourisme social, source direction du tourisme.**

3/ La mobilisation des acteurs associatif. En 1999, le secrétariat d'Etat organisait des Etats Généraux du Tourisme Social et Associatif qui rassemblaient à la Défense plus de mille deux cents acteurs. Ceux-ci eurent l'occasion alors de se projeter vers l'avenir en analysant leur positionnement dans un secteur d'activité touristique en pleine mutation dans une société elle-même en pleine transformation. Il a découlé de cette manifestation la création d'une Coordination Nationale du Tourisme Social et Associatif (CNTSA)<sup>12</sup> qui se donnait alors comme ambition l'élaboration de pistes pour la mise en œuvre de politiques sociales pour les vacances. Trois thèmes relevant de la mission consultative de la coordination auprès de la ministre étaient identifiés, l'accessibilité (droit aux vacances pour tous), le partenariat (juridique et technique) et le patrimoine (rénovation et soutien à l'innovation). Cette coordination est actuellement en sommeil.

Au regard de ces quelques éléments d'analyse, on peut dire que les relations entre l'Etat français et les associations de tourisme, au même titre que les associations d'éducation populaire ou les associations en général, sont de plus en plus fragiles, au risque de disparaître avec la disparition de ces dernières. Alors que le XX<sup>e</sup> siècle a été le siècle de l'invention du tourisme (invention développée selon les conjonctures politiques locales soit dans une logique de tourisme d'Etat, soit dans une logique libérale, soit dans une logique d'accompagnement

<sup>12</sup> Mise en place par la secrétaire d'Etat au tourisme le 26 janvier 2000.

spécifique : voir encadré présentant les trois modèles de relations entre Etats et tourisme social, Froidure 1997), il semblerait bien que la France, comme d'autre pays, s'engage aujourd'hui dans une logique libérale laissant toute sa place au marché pour réguler les pratiques touristiques. Cet abandon des politiques sociales du tourisme présente le risque d'accentuation d'une double fracture : celle ancienne différenciant ceux qui partent et ceux qui ne partent pas, et celle plus récente qui se creuse entre ceux qui partent exceptionnellement une fois par an ou tous les deux ans, et ceux, privilégiés, qui partent régulièrement plusieurs fois par an et font vivre ainsi les grands rendez-vous de la mobilité vacancières.

#### **Les trois modèles de relation entre « Etats et Tourisme Social »**

Selon Jean Froidure (1997) Du tourisme social au tourisme associatif, L'Harmattan, Coll. Tourisme et Sociétés, 190p, trois modèles illustrent les rapports entre les états européens et le tourisme social :

Le modèle anglo-saxon, sur toile de fond d'économie libérale : les actions destinées à faciliter l'accès aux vacances y prennent principalement la forme d'aides privées ou sociales à la personne via les organismes caritatifs. Les structures d'accueil sont celles qu'offrent les opérateurs du tourisme de masse à bas prix, la notion de tourisme social est ignorée au profit de celle de bas prix (*low-cost*).

Le modèle des pays de l'Est, sur toile de fond d'économie socialiste entièrement dirigée par l'Etat : les actions destinées à permettre l'accès aux vacances relèvent d'organismes sous contrôle de l'Etat. Il s'agit d'un tourisme étatique.

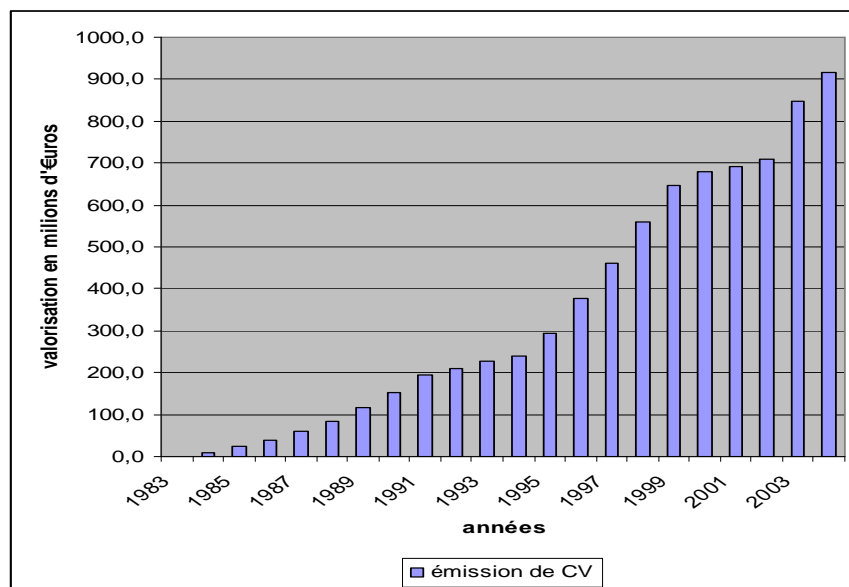
Le modèle Ouest Européen, (plus précisément français, belge et italien) sur toile de fond d'économie de marché, accompagné par une vigoureuse politique sociale menée par les pouvoirs publics et notamment par une politique sociale du tourisme. L'histoire récente du tourisme de la fin des années quatre-vingts se caractérise par la disparition de ce système tripartite. Le modèle « des pays de l'Est » s'est effondré avec la chute du communisme. Le modèle « Ouest Européen » a subi des mutations profondes. Seul le modèle anglo-saxon semble continuer à fonctionner sans grands changements.

#### ***L'Agence Nationale pour le Chèque-Vacances***

Le concept de Chèque-Vacances (REKA)<sup>13</sup> né en Suisse en 1939 a été transféré en France pour les salariés des grandes entreprises publiques et privées en 1982, puis des petites et moyennes entreprises en 2000. Le principe consiste à épargner pendant quatre à douze mois une somme qui sera ensuite bonifiée par les employeurs, les comités d'entreprise ou les services sociaux des collectivités territoriales dans une fourchette comprise entre 20% et 80%

<sup>13</sup> Dès sa création en 1939, la coopérative caisse suisse de voyage REKA s'est fixée pour objectif d'aider les personnes à revenu modeste et de leur faciliter l'accès aux vacances.

en fonction de critères sociaux spécifiés<sup>14</sup>. Le tout est remis aux salariés sous forme de chèques banalisés, utilisables librement pour régler leurs dépenses concernant les vacances et les loisirs. Cette formule participe à la solvabilisation des vacanciers tout en leur permettant de conserver leurs capacités de choix de départ ou de consommation et semble correspondre aux attentes des salariés : en 1984, l'équivalent d'environ 1 million d'€uros de chèques étaient échangés, en 1989 ce chiffre se montait à plus de 100 millions d'€uros, pour dépasser les 900 millions d'€uros en 2004.



Evolution du volume d'émission des chèques-vacances (1983-2004) source ANCV (2005)

Ces Chèques-Vacances<sup>15</sup> sont principalement utilisés pour l'hébergement (32%), les voyages et les transports (30%), la restauration (24%), les loisirs sportifs (11%) et les pratiques d'art, de culture et de découverte (3%) dans un contexte de diminution de la part de marché du secteur associatif au profit du secteur privé.

En complément de son activité d'émission et de gestion des Chèques-Vacances, l'ANCV s'engage de manière volontariste dans une fonction sociale en finançant deux dispositifs :

- un fonds de subventions est abondé par les excédents d'exploitation et utilisé pour la rénovation des équipements à vocation sociale : entre 1994 et 2004, plus de 1100 projets de modernisation et d'aménagement ont été financés pour un montant 46 millions d'€uros (dont 8,6 en 2004) ;

<sup>14</sup> La bonification moyenne de l'année 1996 correspond à 48,8% de la valeur des chèques émis.

<sup>15</sup> *L'utilisation des Chèques-Vacances en France (1995-2001)*, les essentiels du tourisme n°19, ONT, 2002.



- une « Bourse Vacances » est quant à elle valorisée par la contre-valeur des Chèques-vacances non utilisés ou non remplacés au bout de trois ans après leur émission : ainsi, entre 1987 et 2002, plus de 160 000 personnes ont bénéficié de 10,3 millions d'€uros d'aides de l'ANCV pour vivre un premier départ en vacances accompagné par des opérateurs associatifs. Malgré (ou à cause) de ses résultats plutôt encourageants, le statut d'établissement public industriel et commercial de l'Agence Nationale pour le Chèque-Vacances a été remis en cause par un rapport du MEDEF<sup>16</sup> qui demandait à l'Etat de mettre fin à l'interventionnisme public dans un domaine où l'initiative privée était capable de répondre suffisamment correctement aux besoins de la clientèle. Le syndicat patronal se demandait « *comment justifier en 2003 le monopole de la délivrance des Chèques-Vacances par une Agence, alors que les leaders mondiaux des tickets, chèques et cartes services sont des groupes privés français ?* ». Ainsi, l'avenir de l'ANCV et son engagement dans le champ du tourisme social ont été directement et explicitement mis en jeu par ce rapport : on peut en effet supposer que les résultats d'exploitation des Chèques-Vacances gérés dans un contexte d'entreprise capitaliste risqueraient de ne plus être affectés à des projets sociaux mais redistribués aux actionnaires.

### ***Les Caisses d'Allocations Familiales***

Les Caisses d'Allocations Familiales ont consacré une place importante à l'aide au départ en vacances et aux loisirs des enfants et des familles et ainsi participé activement au développement du tourisme social. Les mutations des pratiques vacancières et de loisirs, le glissement progressif vers une société des temps libérés, les changements ou recompositions politiques ont conduit les CAF à faire évoluer leurs axes d'intervention pour mieux s'adapter aux réalités sociales. On peut ici définir rapidement trois périodes qui structurent cette évolution :

- la première (1945–1975) est marquée par un soutien massif au développement des équipements collectifs et par une priorité donnée au départ des enfants ;
- lors de la seconde période consécutive au choc pétrolier (1975–1984), on assiste à un glissement vers une conception plus sociale des vacances qui se traduit par des engagements

---

<sup>16</sup> Le MEDEF a produit au cours du mois de Novembre 2002 un rapport concernant le tourisme intitulé : « Pour que la France reste en tête : les recommandations de l'industrie touristique ». Ce document s'inscrit dans la suite logique du précédent rapport du MEDEF datant de mars 2002 et intitulé « marché unique, acteurs pluriels » qui pointe pour ce mouvement les distorsions de concurrence générées par des acteurs autres que des entreprises. Il s'agissait là d'une attaque frontale du champ de l'économie sociale en général, le MEDEF voulant reléguer celle-ci dans une fonction exclusivement caritative.

financiers plus ciblés sur l'aide au départ en vacances des familles et des enfants les plus défavorisés au détriment des aides à l'investissement ;

- enfin, la troisième (celle des années 90) amorce le désengagement des caisses en matière d'investissement et l'abandon de la gestion directe d'équipements. Les aides sont orientées vers des projets prenant en compte les temps libres tout au long de l'année (proximité et quotidienneté) au détriment des départs en vacances.

Aujourd'hui, la politique de la branche familiale des CAF a pour finalité essentielle d'aider les familles dans leur vie quotidienne par la prise en compte d'un certain nombre de composantes dont celles relatives aux loisirs et aux vacances. En 2004 les CAF ont consacré 667 millions d'€uros à l'action sociale en faveur de ces activités liées aux temps libérés. Si cette somme est en nette augmentation par rapport au 420 millions alloués en 2000, la partie de cette ligne de financement consacrée au vacances en 2004 ne représente quant à elle que 80 millions d'€uros (soit seulement 12% du volume des aides consacrées au secteur).

Les CAF assument l'évolution de leur politique familiale en remplaçant peu à peu les *bons-vacances* (qui étaient peu utilisés, seulement 30% environ des bons émis étaient valorisés) par la mise en œuvre de politiques plus participatives, et par des expérimentations d'accueils collectifs. En 2005, la branche famille a mis en place une nouvelle prestation de service vacances à destination des familles nécessitant un accompagnement socio-éducatif pendant leur séjour. Les familles sont accueillies en même temps et dans les mêmes lieux que la clientèle habituelle par des opérateurs agréés qui répondent à un cahier des charges précis. Ce dispositif, géré de façon mutualisé par la CAF de Montpellier permet aux familles de bénéficier d'un accueil personnalisé ainsi que de l'ensemble des prestations et activités proposées par les structures d'accueil.

### **Quelques exemples de dispositifs d'aide au départ en vacances**

**(prévoir une description en quelques lignes pour chacun d'entre eux)**

Aide au vacances familiales / VACAF  
Projet annuel de vacances familiales / Vacances Ouvertes  
Bourse JPA  
Bourse solidarité vacances / BSV  
Bourse vacances de l'ANCV  
Opération sac à dos / Vacances Ouvertes  
Opération Tandem / UNCOVAC  
Opération trace tes vacances / Vacances Ouvertes

-

Années	Périodes	Caractéristiques essentielles	Environnement
1936 - 1950	Période de genèse	Essentiellement marquée par le développement de pratiques non marchandes ou d'organisations communautaires.	Pas de marché du tourisme organisé et structuré.
1950 - 1975	Période de développement	Création du Bureau International du Tourisme Social (BITS en 1963). Conquête des marchés captifs, développement des aides de l'Etat tant à la pierre qu'à la personne. La Charte de Vienne (1972) précise que « l'exercice du droit au tourisme par le plus grand nombre suppose l'existence d'une politique sociale du tourisme ».	L'Etat pour lequel l'activité touristique est un instrument au service d'une politique économique générale, joue un rôle de pivot dans l'aménagement du territoire.
1975 - 1981	Période de crise	Désagrégation des marchés captifs, désengagement progressif des aides de l'Etat et des organismes nationaux. La déclaration de Manille (1980) affirme que l'évaluation de l'activité touristique ne peut se limiter aux seules contingences économiques mais doit intégrer des éléments de développement humain et social.	La crise économique amène les financeurs publics à orienter leurs aides vers des secteurs en crise et les personnes en difficultés. Le développement des opérateurs commerciaux, est marqué par des phénomènes d'intégration verticale et la diminution des coûts tant de production que de distribution.
1981 - 1999	Période gestation	Développement de la capacité concurrentielle du tourisme social. La déclaration de Montréal prend des distances par rapport à toute approche juridique du tourisme social qui tendrait à identifier celui-ci à partir du statut des opérateurs. Création du TAC Tourisme Action Concertation qui rassemble 7 des plus grosses associations de tourisme (environ 50 000 lits).	L'expérience socialiste loin de corriger les insuffisances des gouvernements précédents, porte le renoncement des espoirs du tourisme social. L'industrie du tourisme devient un poste principal de la balance économique nationale.
1999 - 2002	Période de renouveau	Mobilisation des acteurs, pour une affirmation des politiques sociales du tourisme. Les Etats généraux du tourisme social et associatif (1999) relancent une dynamique de coopération entre les opérateurs (fédérés au sein de l'UNAT) et l'Etat. Création de la Bourse Solidarité Vacances et de la Coordination du Tourisme Social et Associatif	Le ministère du tourisme (Michèle Demessine) semble porter une attention nouvelle au projet du tourisme social et associatif. Les taux de départ en vacances stagnent autour des 65%. Des organismes militent pour un tourisme éthique
2003 et après ???	Période d'incertitudes	L'UNAT organise ses troisièmes rendez-vous marqués par la venue du Secrétaire d'Etat au Tourisme. Les opérateurs du secteur tentent de maintenir leurs relations avec l'Etat et de résister à une libéralisation du « marché social du tourisme » soutenue par le Medef.  La coordination du Tourisme Social et Associatif est en sommeil, alors que l'agrément tourisme social est mis en place par arrêté (juillet 2003)	Le Secrétaire d'Etat au Tourisme, Léon Bertrand, évoque le risque d'antinomie entre les deux termes « tourisme » et « social ». Le tourisme social est marqué au même titre que le secteur commercial par l'évolution des pratiques liée aux « 35 heures » et par une conjoncture peu favorable. Développement de nouvelles formes de tourisme, plus attentives aux hommes et aux territoires

Tableau chronologique : Les six grandes périodes du tourisme social (Greffier, 2006)

### **3/ Emergence et développement de « nouvelles » formes de tourisme ?**

Les enjeux liés au développement d'une activité touristique sur un territoire donné sont multiples et complexes. Comme l'évoque un dicton populaire, « *le tourisme est comme le feu, il peut faire bouillir la marmite mais aussi brûler la maison* ». Les problématiques spatiales, partagées entre construction territoriales et consommation d'espace (Greffier 2006), se traduisent régulièrement par des situations conflictuelles générées par l'emprise des « territoires indigènes » à des fins touristiques. Souhaitant se démarquer des logiques mises en œuvre par l'industrie touristique de masse, une multitude de petits opérateurs se positionnent depuis quelques années sur des secteurs identifiés de manières diverses : tourisme alternatif, tourisme intégré, tourisme vert, tourisme solidaire, tourisme équitable, tourisme durable, écotourisme... Ils viennent compléter l'offre organisée et se caractérisent par leur volonté annoncée de rencontre et d'échange avec les populations locales dans le respect des environnements naturels, culturels ou sociaux. Traditionnellement ces nouvelles pratiques touristiques sont abordées de manière distincte selon qu'elles se développent sur les territoires des pays émetteurs (pays riches) ou dans les pays en voie de développement. Cette distinction n'est sûrement pas sans intérêt, les écarts culturels et économiques entre visiteurs et visités n'étant pas de même amplitude selon les territoires touristiques concernés. Cependant, nous pouvons considérer que la nature même de ces rapports n'est pas fondamentalement différente et qu'elle est d'abord induite par les comportements individuels et collectifs des voyageurs et des opérateurs touristiques. Le tourisme peut ainsi être parfois considéré comme un merveilleux moyen de brassage social et de rapprochement entre les populations et les cultures. Certains considèrent que ces pratiques touristiques peuvent constituer des moyens d'existence pour des peuples et des territoires confrontés à des questions de survie matérielle ou culturelle à condition d'être menées à bien par les acteurs locaux eux-mêmes, d'autres y voient une nouvelle forme d'invasion (des territoires ruraux par les urbains) ou de colonialisme (des pays riches vers les pays des *Suds*) qui transforment les autochtones en simples figurants et les voyages en safaris humains (Derrière la carte postale, du safari animal au safari humain, documentaire de Vincent Leduc, 2006, 52mn).

Concernant les pratiques touristiques réalisées sur le territoire national, de nombreux réseaux<sup>17</sup> spécifiques animent les activités intégrées qui se caractérisent la plupart du temps

---

<sup>17</sup> Gîtes de France, Bienvenue à la Ferme, Accueil Paysan, Rando Accueil...

par l'affirmation d'une relation directe entre le « vacancier » et son « hôte », le premier renouant avec le principe d'une auto organisation de ses vacances (tout au moins pour la réservation des hébergements), le second jouant une fonction de médiation entre le visiteur et le territoire. Cette relation proximale avec l'espace touristique est souvent perçue comme garante d'authenticité et de tranquillité, deux des éléments essentiels recherchés par les vacanciers. Ainsi, la fédération des Gîtes de France (fondé en 1955) représente à elle seul 42 000 propriétaires, 35 millions de journées de vacances, pour un chiffre d'affaires direct de plus de 350 millions d'euros et un apport à l'économie des régions de 600 millions d'euros dont un tiers en devises (20% de clients étrangers). Si le phénomène n'est pas nouveau, il est par contre en pleine phase de croissance : 2500 gîtes nouveaux et 800 chambres d'hôtes sont créés tous les ans et viennent compléter une offre de 56 000 hébergements loués en moyenne plus de 17 semaines par an.

A l'échelle internationale, une multitude de micro opérateurs touristiques (originaires ou non des pays récepteurs) proposent une offre extrêmement disparate de voyages organisés le plus souvent pour des groupes restreints. En France, depuis quelques mois une nouvelle revue « Ecotourisme Magazine », sous-titrée « *voyageons responsable, équitables et solidaire* » destiné à ceux « *qui ne souhaitent plus partir en vacances mais qui cherchent avant tout à vivre leurs vacances* » présente des expériences originales de tourisme intégré et pose un regard sur l'actualité du secteur. Il s'agit là d'une initiative singulière dans un secteur où la communication avec les publics potentiels reste largement dominée par les supports électroniques. L'UNAT, qui ne s'est pas trompée sur les enjeux liés à ces nouvelles pratiques, a mobilisé depuis quelques années un collectif sur le thème du tourisme solidaire. Ce collectif propose différentes actions, dont la mise en réseau des acteurs, la promotion et la commercialisation de l'offre de voyages solidaires. Le travail est réalisé dans un cadre partenarial associant les opérateurs touristiques membres de l'Union, les ministères du tourisme et des affaires étrangères, la conférence permanente du tourisme rural et des organisations non gouvernementales de développement. Cette action s'est traduit par l'édition de deux brochures « *D'autres voyages, du tourisme à l'échange* » en septembre 2002 et « *Tourisme solidaire, des voyages vers l'essentiel* » en mars 2005. L'Unat a également élaboré une grille d'analyse des pratiques structurée en cinq points : la sensibilisation des voyageurs (avant et après de le voyage), les contacts avec les populations locales (activités partagées, rencontres, logement chez l'habitant...), les problématiques environnementales (gestion de ressources, des déchets...), l'implication dans des projets de développement local

(portés par les autochtones), les retombés économiques locales (prestataires, circuit de paiement...).

Bien qu'encore marginales<sup>18</sup>, ces nouvelles façons de voyager semblent indiquer qu'une prise de conscience s'affirme autour des questions relatives à l'éthique du tourisme. Comme le laisse entendre la multiplicité des termes utilisés pour définir ce secteur, les limites du champ recouvert sont très difficile à définir car les modalités d'action des opérateurs sont loin d'être homogènes. Ainsi trois types de positionnement complémentaires semblent pouvoir être identifiés : celui lié à la production de documents de cadrage des activités (chartes, codes, conventions...), celui de l'action directe sur les territoires, et enfin celui de la collecte indirecte de fonds par l'intermédiaire d'un organisme tiers.

**Les chartes** relatives à un tourisme respectueux des hommes et des territoires sont nombreuses et proposent des pistes ou des cadres complémentaires concernant les activités touristiques. Ainsi le code mondial d'éthique du tourisme<sup>19</sup>, la charte d'éthique du tourisme du ministère délégué au tourisme, l'agenda 21 pour l'industrie du voyage et le tourisme, la charte du tourisme durable, la charte éthique du voyageur, proposent des éléments de cadrage ou d'orientation à destination des opérateurs mais aussi des voyageurs. Les entrées proposées sont parfois différentes ou complémentaires mais constat est fait qu'il s'agit le plus souvent de documents qui ne font pas obligation pour les acteurs et pour lesquels peu de moyens de contrôle sont mis en œuvre pour vérifier l'application sur le terrain des principes présentés.

**Les actions directes** menées sur les territoires prennent appui sur des configurations locales singulières qui rendent difficile l'identification des motivations et des implications des multiples opérateurs. Les nouvelles formes de tourisme semblent correspondre à un engagement humaniste des opérateurs tels que « *donner un sens à l'activité de tourisme* » ou encore « *construire un projet touristique qui aille au-delà de la simple satisfaction du touriste* »

---

<sup>18</sup> - Selon l'Ipsos, en octobre 2000 : 9 % des français ont entendu parlé du commerce équitable, en octobre 2002, ils sont 32%.

- Selon le Credoc, le chiffre d'affaires 2005 du commerce équitable représente en France 86 de millions d'€uros, toutes activités confondues.

- Selon la plateforme du commerce équitable, le développement du secteur s'explique par un relais soutenu des media, un travail permanent des acteurs du commerce équitable et d'une certaine réflexion sur les valeurs citoyennes en France. Les Français prennent conscience de la nécessité de payer un prix juste pour rétablir l'équilibre entre le Nord et le Sud.

<sup>19</sup> Publiée par l'Organisation Mondiale du Tourisme (résolution adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies le 21 septembre 2001). L'OMT revendique une mission de promotion et de développement du tourisme en tant qu'important instrument de paix et de compréhension internationale, favorisant le développement économique et le commerce international.

*mais qui intègre un certain nombre de principes* ». Il s'agit ici peut-être d'une réactualisation des valeurs fondatrices du tourisme social, basées sur une revalorisation des dimensions idéelles (l'être) au détriment des aspects matériels (l'avoir). Cette idéologie, déjà mise en avant dans le discours fondateur du Club Méditerranée, qui défendait alors une vision d'un monde où l'homme serait détaché des contraintes matérielles, ne doit pas se limiter à la cause du vacancier, mais bien intégrer l'ensemble des acteurs y compris les populations locales au risque de voir se construire un projet de libération de certains par la « soumission » des autres, tel que l'évoquait la campagne d'information du collectif Agir Ici « *pour que les vacances des uns ne fassent pas le malheur des hôtes* ». <sup>20</sup>

**Les actions indirectes** ont pour objectif de collecter des fonds auprès des voyageurs pour financer des actions le plus souvent sans aucun lien avec le tourisme. Le principe de taxe sur les billets d'avion proposée par le président de la république française pour financer la lutte contre le sida et le paludisme illustre bien ce type d'intervention. Dans le secteur du tourisme, l'association *Tourism for Development* fondée en 1998, propose aux opérateurs son label éthique « *voyager c'est partager* » en contre partie d'une participation financière permettant la mise en œuvre de projets locaux de développement. Si l'intention de départ semble louable et permet de mutualiser des fonds d'intervention recueillis à partir des pratiques touristiques, cette démarche interroge la conception de la solidarité sous la formule suivante : « *peut-on, sous couvert d'engagements financiers, se dédouaner de toute responsabilité concernant ses propres pratiques ?* » En effet, au-delà de la démarche économique volontaire, la labellisation reste avant tout une forme d'engagement moral qui ne présente que peu de contraintes effectives pour les opérateurs. De plus, le risque d'une utilisation purement marketing du label n'est pas à exclure, certains opérateurs communiquant sur ce registre afin d'attirer l'attention de publics ciblés, comme ceux particulièrement sensibilisés au respect de l'environnement.

Comme le notait un rapport interne des Cemea (2003) il n'y a qu'un pas à franchir pour que le tourisme équitable devienne un produit commercial et perde son idéologie d'origine. Même si un des principes du tourisme solidaire s'appuie sur la régulation du nombre de voyageurs, les différentiels économiques entre ceux-ci et les populations locales peuvent conduire à une déstructuration de l'économie locale, entre autre, par le développement d'un artisanat ou de pratiques destinés exclusivement aux touristes, et ce au détriment d'activités traditionnelles

---

<sup>20</sup> En référence à la campagne n° 56 du collectif « agir ici, pour un monde solidaire », décembre 2001 – mars 2002.



auto suffisantes et notamment de l'agriculture. Au niveau international, face au développement de ces pratiques parfois qualifiées d'ethnotourisme, l'Organisation des Nations Unies a été amenée à créer un groupe de travail d'observation et d'étude. Si nombre de chercheurs et d'acteurs se positionnent sur le terrain de la protection des populations locales, d'autres argumentent que les phénomènes d'acculturation, ou de domination générés par l'activité touristique restent minimales à côté de ceux liés aux processus de migration, de colonisation ou encore de conquête guerrière des territoires. Sans vouloir ici entrer dans ce débat qui mériterait à lui seul un dossier complet, nous pouvons constater que l'ouverture des territoires et la globalisation des échanges économiques ou culturels sont traversés par des enjeux idéologiques forts : doit-on développer des pratiques protectionnistes risquant de générer des phénomènes d'enclavement et d'isolement des populations, ou doit-on favoriser et accompagner, au-delà des décalages culturels, sociaux et économiques, des processus d'échange entre les touristes et les populations d'accueil construits sur des bases équitables, c'est-à-dire équilibrées ? Un tourisme équitable ou solidaire responsable devrait intégrer l'ensemble de ces facteurs et appliquer sur le terrain les principes des chartes et codes de conduites publiés. Mais pour cela, les vacanciers eux même devront faire le deuil de certains principes et comprendre que leur confort et leur bien-être ne doivent pas se faire au détriment des populations et des territoires d'accueil. « *S'il n'y a pas de mauvais touristes, mais seulement des voyageurs mal informés* <sup>21</sup> » le travail d'information ne devra pas se limiter à une appréhension superficielle des phénomènes, mais bien identifier l'ensemble des enjeux liés à l'activité touristique sans tomber dans le piège justificatif de la différenciation culturelle.

### **En guise de perspectives, comment partons-nous en vacances ?**

S'il est commun d'opposer les sociétés contemporaines, mobiles et immatérielles aux sociétés anciennes localisées et stables, le voyage restant limité à l'usage d'une élite, la question de l'utilité des voyages et des vacances reste d'une cruelle actualité. On peut noter ici avec Pierre Périer (2000) le formidable vecteur d'intégration sociale que représentent le départ en vacances en même temps qu'il peut-être aussi un vecteur de discrimination fort pour ceux qui ne partent pas. En effet, nous avons assisté en 60 ans à un véritable phénomène d'inversion

---

<sup>21</sup> Charte éthique du voyageur, 1997, Atalante : Tour-opérateur spécialisé dans les voyages d'aventures et de nature à travers le monde

concernant l'accès aux vacances : si en 1946 ceux qui partaient en vacances faisaient figure d'exception, aujourd'hui ce sont les non partants qui apparaissent hors de la norme sociale.

La transformation progressive de la société française et son acculturation à un modèle vacancier partagé peuvent être interprétées et analysées à partir d'un double glissement politique et idéologique :

- le glissement politique d'une pratique de « *voyages pédagogiques* », ceux des nantis qui inventent le « *tour* » à l'origine du tourisme, vers une forme de « *pédagogie du voyage* », élaborée dans une démarche volontaire qui accompagne le départ en vacances pour le plus grand nombre ;

- le glissement idéologique d'une « *éthique sociale du départ en vacances pour tous* » (soutenue dès le départ par un engagement de l'Etat) vers une « *éthique solidaire ciblée et limitée à certains* » (correspondant à des choix individuels réservés à ceux qui en ont les moyens).

Ce double glissement correspond à l'évolution d'une société de classe hiérarchisée autour de groupes sociaux organisés vers une société d'agrégat composée de femmes et d'hommes revendiquant une plus grande liberté individuelle. Ainsi, les acteurs du tourisme social se trouvent confrontés à un environnement sociétal global marqué par des tendances lourdes que l'on peut résumer par le triomphe de l'idéologie libérale et de la libre concurrence avec pour corollaire la limitation des capacités d'intervention et de redistribution du secteur public, tous acteurs confondus. Le développement d'une société duale accompagnée par la montée du chômage et de l'exclusion, l'accentuation des problèmes liés aux tensions sociales et à la précarisation de l'ensemble des salariés, la situation économique et le développement de l'hyper compétitivité, font passer en arrière plan les politiques sociales du tourisme de manière plus forte encore qu'elles ne l'ont été lors de la crise économique dans les années soixante-dix. Pris en étau entre les logiques de choix des vacanciers et les contraintes économiques d'une part, et leur histoire marquée par une sensibilité aux préoccupations sociales d'autre part, les opérateurs du tourisme social se positionnent sur un marché extrêmement concurrentiel dans lequel la pérennisation des structures passent avant tout par un réalisme économique. Lorsque les systèmes publics de redistribution s'amenuisent ou disparaissent, les choix entre fermeture ou auto financement ne laissent que peu de place à l'action sociale.

Alors que la période estivale de congé s'approche ou est déjà commencée, que bon nombre d'entre nous se demandent s'ils partiront ou non en vacances, alors que ceux qui partent s'interrogent peut-être sur leur destination, on ne peut passer sous silence la responsabilité de chacun dans cette grande migration estivale. Que nous envisagions de partir chez des amis ou dans une résidence secondaire (ce que font plus de 70% des français partants en vacances), que nous envisagions d'utiliser les ressources de prestataires professionnels (du tourisme social, du tourisme solidaire ou de toute autre nature), partons en intégrant qu'en tant que vacanciers, visiteurs ou touristes, nous allons rencontrer des espaces et des hommes qui méritent toute notre attention, particulièrement pour la capacité géniale qu'ils ont à produire des territoires touristiques singuliers.

Si les sociétés modernes sont souvent caractérisées par la disparition des grandes idéologies englobantes, la disparition des « ismes<sup>22</sup> » étant un terme parfois utilisé pour illustrer cette hypothèse, il semblerait qu'un nouvel « isme » celui du « *tour-isme* » puisse prendre le relais au point d'apparaître comme un fait social global duquel aucun, partant ou non, n'échappe. Alors que le tourisme social, se définit aujourd'hui comme un « *tourisme pour tous, durable et solidaire* » ce qui au regard des pratiques reste plus une intention qu'une réalité intangible, il reste nécessaire pour les opérateurs concernés d'engager une réflexion identitaire et de redéfinir leur place dans le paysage touristique et social français.

### **Bibliographie : en fin de texte ou en notes de bas de page ?**

---

<sup>22</sup> Communisme, Monothéisme, Impérialisme, Anarchisme... et bien d'autres encore